



Conseil d'administration

341^e session, Genève, mars 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Segment des questions de personnel

Date: 20 mars 2021

Original: anglais

Quinzième question à l'ordre du jour

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

Composition du Tribunal

1. Aux termes de l'article III de son Statut, le Tribunal administratif comprend sept juges nommés pour une durée de trois ans par la Conférence internationale du Travail.
2. Le Conseil d'administration examinera à sa présente session (mars 2021) des propositions d'amendement au Statut du Tribunal portant notamment sur la durée et le renouvellement du mandat des juges ¹. Si ces propositions d'amendement sont approuvées par le Conseil d'administration et adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 109^e session (juin 2021), les juges seront dorénavant nommés pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. À titre transitoire, les juges nommés avant juin 2021 pourront, au terme de leur mandat en cours, être nommés à nouveau pour un mandat non renouvelable de sept ans.
3. La composition actuelle du Tribunal est la suivante:
 - M. Patrick Frydman (France), Président, dont le mandat arrive à son terme en juillet 2022;

¹ GB.341/PFA/15/1.

- M^{me} Dolores Hansen (Canada), Vice-présidente, dont le mandat arrive à son terme en juillet 2021;
 - M. Giuseppe Barbagallo (Italie), dont le mandat arrive à son terme en juillet 2021;
 - M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire), dont le mandat arrive à son terme en juillet 2021;
 - M. Michael F. Moore (Australie), dont le mandat arrive à son terme en juillet 2021;
 - Sir Hugh A. Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis), dont le mandat arrive à son terme en juillet 2021.
4. Le mandat d'un juge, M. Yves Kreins (Belgique), a expiré en juin 2020 et n'a pas pu être renouvelé en raison du report de la 109^e session de la Conférence. En septembre 2020, M. Kreins a informé le Bureau qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat en juin 2021. En outre, deux juges dont le mandat arrive à expiration en juin 2021, M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire) et M. Giuseppe Barbagallo (Italie), ont fait savoir qu'ils ne demanderaient pas le renouvellement de leur mandat après 2021. Par ailleurs, une autre juge, M^{me} Dolores Hansen (Canada), aura atteint l'âge de la retraite (à savoir 75 ans) en octobre 2021.
5. Le Conseil d'administration voudra sans doute proposer à la Conférence d'exprimer à M. Giuseppe Barbagallo, M^{me} Fatoumata Diakité, M^{me} Dolores Hansen et M. Yves Kreins sa profonde gratitude pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Tribunal administratif.
6. Les départs de ces juges laisseront quatre sièges vacants. Conformément à la pratique établie de longue date selon laquelle les membres du Tribunal sont nommés parmi des personnes exerçant ou ayant exercé de hautes fonctions judiciaires, et compte tenu de la nécessité d'assurer un équilibre global entre les langues, les différents systèmes de droit, les régions géographiques et les sexes, le Directeur général, après consultation du bureau du Conseil d'administration, souhaite proposer de nommer les personnes suivantes pour un mandat de cinq ans, sous réserve de l'adoption par la Conférence à sa 109^e session (juin 2021) des amendements à l'article III du Statut du Tribunal, ou pour un mandat de trois ans si ces amendements ne sont pas adoptés:
- M^{me} Rosanna De Nictolis (Italie)

Née en 1964, M^{me} De Nictolis est présidente de l'une des chambres du Conseil d'État de l'Italie, qui est la juridiction administrative suprême du pays. M^{me} De Nictolis a vingt-cinq ans d'expérience judiciaire. Elle préside, depuis octobre 2020, l'Association des Magistrats du Conseil d'État italien. En 2011, elle s'est vu décerner le titre de grand officier de l'ordre du Mérite de la République italienne. Membre du comité de direction scientifique de plusieurs revues, elle est l'auteur de plus de 265 publications dont des monographies sur la procédure administrative, les marchés publics, l'autonomie du pouvoir judiciaire et la responsabilité de l'administration publique. M^{me} De Nictolis a une excellente maîtrise de l'anglais et une bonne connaissance passive du français.
 - M. Clément Gascon (Canada)

Né en 1960, M. Gascon a à son actif une expérience de plus de trente-huit ans en tant que juge d'appel et de première instance, et en tant qu'avocat d'affaires spécialisé en droit commercial et en droit du travail. Il a siégé dix ans à la Cour supérieure du Québec, deux ans à la Cour d'appel du Québec et cinq ans à la Cour suprême du Canada. Avant sa carrière judiciaire, M. Gascon a exercé pendant vingt ans comme

avocat. En tant qu'associé d'un cabinet d'avocats et responsable d'un groupe de pratique, il a travaillé principalement dans les domaines du litige commercial et du droit du travail devant les tribunaux, les juridictions administratives et les organes d'arbitrage. M. Gascon a une excellente connaissance du système de droit civil et du système de *common law*. De langue maternelle française, il a une parfaite maîtrise de l'anglais.

- M. Jacques Jaumotte (Belgique)

Né en 1956, M. Jaumotte est président du Conseil d'État de la Belgique, qui est la cour administrative suprême du pays, où il travaille depuis 2001. Il a enseigné le droit administratif pendant dix-sept ans à l'Université libre de Bruxelles. M. Jaumotte est l'auteur de nombreux articles et publications, notamment un ouvrage en deux tomes sur le Conseil d'État de la Belgique, co-écrit avec J. Salmon et E. Thibaut. Il est également président du comité de rédaction de la revue *Administration publique* et trésorier de l'Association internationale des hautes juridictions administrative (AIHJA). M. Jaumotte est de langue maternelle française et a une très bonne connaissance pratique de l'anglais.

- M^{me} Hongyu Shen (Chine)

Née en 1974, M^{me} Shen, juge à la Cour populaire suprême de Chine, a dix-huit années d'expérience judiciaire. Elle a présidé plus d'un millier de procès civils et commerciaux, portant sur des litiges en matière de contrats commerciaux, d'emploi, d'assurance, de responsabilité civile, de droit maritime et d'exécution de jugements étrangers et de sentences arbitrales internationales. M^{me} Shen a participé à la rédaction du règlement de la Cour commerciale internationale de Chine. Elle a également participé aux négociations de plusieurs traités internationaux d'investissement. Titulaire d'une maîtrise de l'Université de Hong-kong (2003) et d'un doctorat de l'Université Renmin de Chine (2013), elle a publié de nombreux articles et ouvrages sur des questions juridiques très diverses. Elle siège en tant que gouverneur au conseil d'administration de l'Institut asiatique du droit des affaires; elle est également directrice de l'Association chinoise des magistrates et directrice de la Société pour la recherche en droit économique international, qui dépend de l'Association chinoise des juristes. M^{me} Shen a une excellente maîtrise de l'anglais.

7. Deux juges, M. Michael Moore (Australie) et Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis), dont le mandat arrive à son terme en juillet 2021, ont indiqué qu'ils étaient disposés à accepter le renouvellement de leur mandat. En conséquence, le Directeur général, après consultation du bureau du Conseil d'administration, souhaite proposer le renouvellement du mandat de M. Moore et de M. Rawlins pour une période non renouvelable de sept ans chacun, sous réserve de l'adoption par la Conférence, à sa 109^e session (juin 2021), des amendements à l'article III du Statut du Tribunal et des mesures transitoires relatives à l'application de l'article III modifié du Statut, ou pour un nouveau mandat de trois ans chacun au cas où ces amendements et mesures transitoires ne seraient pas adoptés.

▶ **Projet de décision**

- 8. Le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau, décide, par correspondance, de proposer à la Conférence internationale du Travail d'adopter l'un des projets de résolution ci-après, selon que la Conférence aura ou non adopté préalablement les amendements à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'OIT et les mesures transitoires relatives à l'application de l'article III modifié, tels que proposés dans le document GB.341/PFA/15/1:**

- i) si les amendements sont adoptés:**

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, en vertu de l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, tel que modifié le [...] juin 2021, et des mesures transitoires adoptées pour son application,

- a) d'exprimer sa profonde gratitude à M. Giuseppe Barbagallo (Italie), M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire), M^{me} Dolores Hansen (Canada) et M. Yves Kreins (Belgique) pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail;**
- b) de nommer pour une période de cinq ans chacun M^{me} Rosanna De Nictolis (Italie), M. Clément Gascon (Canada), M. Jacques Jaumotte (Belgique) et M^{me} Hongyu Shen (Chine) en tant que juges du Tribunal;**
- c) de renouveler le mandat de M. Michael Moore (Australie) et de Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis), en tant que juges du Tribunal, pour une nouvelle période non renouvelable de sept ans chacun.**

Ou

- ii) si les amendements ne sont pas adoptés:**

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, en vertu de l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

- a) d'exprimer sa profonde gratitude à M. Giuseppe Barbagallo (Italie), M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire), M^{me} Dolores Hansen (Canada) et M. Yves Kreins (Belgique) pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail;**
- b) de nommer pour une période de trois ans chacun M^{me} Rosanna De Nictolis (Italie), M. Clément Gascon (Canada), M. Jacques Jaumotte (Belgique) et M^{me} Hongyu Shen (Chine) en tant que juges du Tribunal;**
- c) de renouveler le mandat de M. Michael Moore (Australie) et de Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis), en tant que juges du Tribunal, pour une nouvelle période de trois ans chacun.**